

---

Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans le département de la Manche, qui annonce l'envoi des arrêtés qu'il a pris relativement aux mesures administratives et aux dispositions militaires, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans le département de la Manche, qui annonce l'envoi des arrêtés qu'il a pris relativement aux mesures administratives et aux dispositions militaires, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 222;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40461\\_t1\\_0222\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40461_t1_0222_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du district de Carentan, ou le onzième de la Manche.....	1.000 h.
« 4° Quatre compagnies du contingent, <i>idem</i> .....	400
« 5° Un bataillon résultant des différents corps battus à Ernée, hors ma division.....	1.000
« 6° La compagnie des chasseurs d'Evreux.....	150
Total actuel de l'infanterie.	4.370 h.

*Compagnies de canonniers.*

« Du 31 <sup>e</sup> régiment.....	1
« De la Somme.....	1
« De la garde nationale de Valognes.....	1
« De la section de la Croix-Rouge.....	1
« De la section des Tuileries.....	1
« Total actuel des compagnies de canoniers.....	5

« Ajoutez le 6<sup>e</sup> bataillon de la Manche qui sera aujourd'hui à Coutances, et demain à Granville avec ses canonniers..... 1.000 h.

« Ainsi, la nouvelle armée de la Manche, grossie des gardes nationales en réquisition qui sont actuellement à Avranches, va être composée d'environ 6.000 hommes d'infanterie, dont 4.000 seulement disponibles à cause du défaut d'armes.

*Canonniers : 6 compagnies.*

« Pièces de canon : 15; dont 13 de 4 et deux de 8.

« Nous avons en outre 50 gendarmes ou environ, 25 hussards, 40 ou 50 cavaliers de nouvelle formation; il en va arriver tous les jours de Coutances, Carentan, Valognes et Cherbourg, et j'espère avoir sous peu 5 à 600 hommes de cavalerie. J'ai encore demandé 2 pièces de 8 et 2 de 12 à Cherbourg, sauf le plus prompt remplacement car, selon le rapport de nos prisonniers échappés des mains des rebelles, l'ennemi a une très forte artillerie, puisqu'on la fait monter à 50 ou 60 pièces de tout calibre. Il a aussi une nombreuse cavalerie, et quinze mille hommes à pied et aguerris, sans compter leur suite qui est considérable.

« Vous voilà à portée de juger des forces de l'armée de la Manche et de celles de la Vendée. Je vous avoue que malgré les inconvénients qui s'ensuivent, j'aurais déjà recouru à la levée en masse générale pour sauver ce pays, si l'armée du Calvados ne marchait de son côté; celle de Rennes doit marcher du sien, l'armée de Mayence approche, dit-on, et notre jonction doit décider du sort des rebelles.

« LE CARPENTIER. »

## C.

*Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).*

« Granville, le 20<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Je vous envoie d'abord trente-cinq arrêtés depuis le n<sup>o</sup> 215 jusqu'au n<sup>o</sup> 261, composant la

série des arrêtés dont je vous ai transmis, de Valognes, la partie la plus urgente en vous annonçant que je vous adresserais le reste par une autre occasion.

« J'y joins trente autres arrêtés formant une série complète depuis le n<sup>o</sup> 262 jusqu'au n<sup>o</sup> 291. Ces derniers comprennent encore quelques mesures administratives, jusqu'à ce moment les dernières de mes opérations dans ce genre; mais la plupart sont relatifs aux dispositions militaires que j'ai eu à faire depuis l'approche des rebelles de la Vendée.

« Le tout ensemble, joint aux envois précédents vous donnera une connaissance aussi exacte qu'étendue de toutes mes opérations. J'ai fait mettre en marge l'extrait de chaque arrêté, afin de vous en faciliter l'examen.

« LE CARPENTIER. »

## D.

*Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).*

« Granville, le 21<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« J'avais tant de choses à vous communiquer tout à coup qu'il m'a fallu vous écrire plusieurs lettres pour éviter la confusion.

« Je vous envoie six nouveaux arrêtés :

« Le premier portant que l'armée de la Manche ne fera aucun mouvement effectif avant que le général Sepher nous ait informé du jour et du lieu de la jonction de l'armée du Calvados avec la nôtre;

« Le second ordonnant la levée et le cantonnement des citoyens du département de la Manche, depuis 25 jusqu'à 30 ans, mais sursis à cause de la certitude de la prochaine jonction de l'armée du Calvados avec celle de la Manche et de la probabilité de la réunion des armées de Mayence et de Rennes avec les deux premières;

« Le troisième relatif à la prompte réparation des routes du département de la Manche;

« Le quatrième, peu important, fixant le remplacement de plusieurs notables de Périers;

« Le cinquième, mettant 60.000 livres à la disposition du département pour les dépenses militaires faites ou à faire par cette administration, à charge d'en rendre compte exactement;

« Le sixième enfin, révoquant l'arrêté compris dans la série précédente, par lequel j'avais nommé l'inspecteur général des côtes commandant général provisoire, en l'absence du général Peyre qui est revenu à son poste.

« Tous ces arrêtés portent leurs motifs dans les *considérants* qui les précèdent, et j'en agirai toujours ainsi, afin d'éviter des développements trop longs dans ma correspondance avec vous.

« On vient d'apporter ici une caisse contenant les importants papiers de l'ingénieur d'Aubenème, que nous avons perdu, la même caisse renfermait aussi entre autres choses les papiers de mon collègue Garnier : il est bien heureux qu'elle ait échappé à l'ennemi.

(1) *Archives nationales*, carton AFII 121, plaquette 918, pièce 29.

(1) *Archives du ministère de la guerre*, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.